



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITEE

TD/B/42(1)/L.2/Add.1
14 septembre 1995

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante-deuxième session
Première partie
Genève, 11 septembre 1995

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR LA PREMIERE PARTIE DE SA QUARANTE-DEUXIEME SESSION

Rapporteur : M. Jan Piotrowski (Pologne)

CHAPITRE IV : QUESTIONS DE PROCEDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES,
QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES
ET QUESTIONS CONNEXES

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 29 septembre 1995, à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5654 ou 5655

CHAPITRE IV

QUESTIONS DE PROCEDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la session

1. La première partie de la quarante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte, le 11 septembre 1995, par M. William Rossier (Suisse), président du Conseil à la quarante-deuxième session.

B. Election du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. A sa onzième réunion directive (de présession), le 5 septembre 1995, le Conseil a élu par acclamation M. William Rossier (Suisse) président du Conseil pour toute la durée de la quarante-deuxième session.

3. A sa 862ème séance plénière (séance d'ouverture), le 11 septembre 1995, le Conseil a complété son bureau pour toute la durée de sa quarante-deuxième session en élisant 10 vice-présidents et le rapporteur. Le Bureau élu était donc le suivant :

<u>Président</u> :	M. William Rossier	(Suisse)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Youri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Munir Akram	(Pakistan)
	Mme Kristie Kenney	(Etats-Unis d'Amérique)
	M. Antonio E. Marziota Delgado	(Cuba)
	M. Shohei Naito	(Japon)
	M. Sirous Nasser	(Iran, République islamique d')
	M. Javier Paulinich	(Pérou)
	M. Henri Reynaud	(France)
	M. Jacobs S. Selebi	(Afrique du Sud)
	Mme Appolonie Simbizi	(Burundi)
<u>Rapporteur</u> :	M. Jan Piotrowski	(Pologne)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

4. A la même séance, le Conseil, après avoir relevé une légère erreur typographique dans la version anglaise du point 2, a adopté l'ordre du jour provisoire de la première partie de la quarante-deuxième session tel qu'il figurait dans la section I du document TD/B/42(1)/1 (pour l'ordre du jour adopté, voir annexe ...).

5. Le Conseil a approuvé l'organisation des travaux de la session telle qu'elle figurait dans le document TD/B/42(1)/1/Add.1. Le Président a déclaré que la session en cours du Conseil avait été ramenée de deux semaines à huit jours ouvrables et qu'il était proposé de n'instituer qu'un comité de session, du fait que la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés s'ouvrirait à New York le lundi 25 septembre 1995. Cette décision était exceptionnelle et ne préjugait aucune décision future quant à la durée ou à l'organisation de sessions ultérieures du Conseil.

6. Conformément à l'organisation des travaux proposée, le Conseil a institué un comité de session chargé d'examiner les points ci-après de l'ordre du jour et de lui en rendre compte :

Point 3 - Action spécifique se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral

Point 4 - Assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

A sa 1ère séance, le Comité de session a élu le Bureau ci-après :

Président : M. Banmali Prasad Lacoul (Népal)

Vice-Président/Rapporteur : M. Zafer Baltacioglu (Turquie)

7. A sa ... séance plénière, le .. septembre 1995, le Conseil a pris note du rapport du Comité de session (TD/B/42(1)/SC/L....) et a décidé de l'incorporer dans le rapport final du Conseil sur la première partie de sa quarante-deuxième session.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

[A compléter]

E. Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la quarante-deuxième session du Conseil

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

[A compléter]

F. Ordre du jour provisoire de la réunion directive de présession du Conseil (printemps 1996)

(Point 1 e) de l'ordre du jour)

[A compléter]

G. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

8. A sa 863^{ème} séance, le 12 septembre 1995, le Conseil a noté qu'il n'y avait pas eu de nouvelles demandes d'admission d'organismes intergouvernementaux.

H. Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

9. Toujours à sa 863^{ème} séance, le Conseil a fait droit aux demandes de deux organisations non gouvernementales et a décidé, conformément à la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED et du Bureau, de les désigner et de les classer, aux fins de l'article 77 du règlement intérieur et en application des alinéas a) et b) du paragraphe 12 de sa décision 43 (VII), de la manière suivante :

Catégorie générale : Conseil international du droit de l'environnement (CIDE) (TD/B/42(1)/R.1);

Catégorie spéciale : Fondation pour le futur latino-américain (FFLA) (TD/B/42(1)/R.2), qui pourrait ainsi participer aux travaux de la Commission permanente des produits de base, du Groupe spécial de travail sur le commerce, l'environnement et le développement et du Groupe spécial de travail sur les perspectives commerciales dans le nouveau contexte du commerce international.

10. A la même séance, le Conseil a noté que l'Institut international des caisses d'épargne (IICE), que le Conseil avait admis dans la catégorie spéciale à sa treizième session, avait cessé d'exister et que l'Institut mondial des caisses d'épargne (IMCE) avait pris le relais. Le Conseil a suivi la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED et du Bureau selon laquelle l'IMCE serait, comme il le souhaitait, reclassé dans la catégorie générale.

I. Examen du calendrier des réunions

(Point 7 c) de l'ordre du jour)

[A compléter]

J. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

(Point 7 d) de l'ordre du jour)

[A compléter]

K. Adoption du rapport du Conseil

(Point 9 de l'ordre du jour)

[A compléter]
